

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUX CENT VINGT-TROISIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue les quatorze et quinze décembre deux mille vingt,
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent, par vidéoconférence et par téléphone, monsieur Alain Gagnon, président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, madame Julie Bissonnette, monsieur Martin Caron, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur René Dufresne, madame Jacynthe Gagnon, madame Marthe Lacroix, monsieur Gilles Lavoie, madame Paule-Anne Morin, madame Mirella Pisciueneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 13 h 30.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Rencontre de réflexion stratégique
- 03 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 6 novembre 2020
- 04 Sujets découlant du procès-verbal précédent

Rapport de la direction
- 05 Présentation

Rapport des comités
- 06 Rapport du comité de vérification de la séance du 6 novembre 2020
 - 06.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 06.2 Procès-verbaux des séances du 14 octobre et du 6 novembre 2020
 - 06.3 Tableau de bord au 30 septembre 2020
 - 06.4 Résultats prévisibles au 31 mars 2020
 - 06.5 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Modifications de programme – Introduction des contributions de retrait et d'équité en lien avec le déficit passé du Fonds ASRA
 - 06.6 Programme d'assurance récolte – Secteur apicole – Mesures proposées visant à améliorer la participation au programme et la pérennité du fonds d'assurance
 - 06.7 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Certification actuarielle et adoption des ajustements à la méthodologie de tarification
 - 06.8 Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, modifications
 - 06.9 Renouvellement de l'ouverture de crédit aux [REDACTED]

- 06.10 Gestion des risques organisationnels majeurs – Mise à jour des risques pour 2020-2021
- 06.11 Sujets découlant du procès-verbal précédent/Suivi
 - 06.11.1 Mise en place d'une prime spécifique pour les entreprises de grande taille du secteur porcin
 - 06.11.2 Travaux actuariels à réaliser par la firme SAI pour le calcul de la provision générale pour pertes sur les garanties de prêts
 - 06.11.3 Remboursement de la part de La Financière agricole du Québec au solde résiduel du déficit accumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles au 31 mars 2010
 - 06.11.4 Assujettissement à la norme IFRS 17
- 06.12 Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction du Vérificateur général du Québec
- 06.13 Analyse de sensibilité financière des exploitations agricoles clientes en financement – exercice financier 2018
- 06.14 Bilan 2019-2020 et Plan de gestion des risques 2020-2021 en matière de collusion et de corruption dans les processus de gestion contractuelle
- 06.15 Gestion des risques organisationnels majeurs – Reddition de comptes au 31 mai 2020
- 06.16 Cadre d'appétit et de tolérance au risque de La Financière agricole du Québec – Bilan au 30 septembre 2020 et mise à jour annuelle 2020-2021
- 06.17 Rapport de vérification interne portant sur les mesures pour soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires à la suite de la pandémie – COVID-19
- 06.18 Rapport de vérification portant sur les mesures de gestion assurant la continuité des opérations et de la prestation de travail par les employés – COVID-19
- 06.19 Rapport de vérification interne portant sur le Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle
- 06.20 État d'avancement au 31 octobre 2020 du Plan d'audit 2020-2021 de la DVI
- 06.21 Avis annuel 2020 de la DVI et synthèse des travaux qui réfèrent au risque de fraude
- 07 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de la séance du 27 novembre 2020
 - 07.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 07.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020
 - 07.3 Conception et mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement – dépôt du Dossier d'affaires - recommandation
 - 07.4 Processus de comblement du poste de vice-président(e) aux services administratifs
 - 07.5 Sujets découlant du procès-verbal précédent/Suivi
 - 07.5.1 Politique sur la cybersécurité, version finale
 - 07.6 Mandat spécial du gouvernement du Québec à La Financière agricole du Québec
 - 07.7 Dossier client unique MAPAQ-FADQ
 - 07.8 Plan d'action 2019-2021 suite à l'analyse de la performance de la Vice-présidence à la clientèle
 - 07.9 Arrimage de la planification stratégique et de l'architecture d'entreprise – amorce de la réflexion

- 07.10 Suites du rapport issu du mandat exploratoire sur les indicateurs de performance de PricewaterhouseCoopers
- 07.11 Plan stratégique 2018-2022 et Plan d'exploitation 2020-2021 – Bilan au 30 septembre 2020
- 07.12 Plan d'action de développement durable 2018-2022 – Bilan au 30 septembre 2020
- 07.13 Plan de veille stratégique 2019-2020 - Reddition de comptes
- 07.14 Varia
 - 07.14.1 Projet de modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, information Rapport du comité des services à la clientèle de la séance du 1^{er} juin 2020
- 08 Rapport du comité des services à la clientèle de la séance du 14 décembre 2020
 - 08.1 Ordre du jour de la séance du 14 décembre 2020
 - 08.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020
 - 08.3 Sujets découlant du procès-verbal précédent/Suivi
 - 08.3.1 Gala Saturne – Agricultrices Québec
 - 08.4 Tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle au 31 octobre 2020 – Faits saillants
 - 08.5 Étude sur la satisfaction de la clientèle 2021 – questionnaire
 - 08.6 Plan d'action visant à augmenter l'utilisation du service transactionnel de déclaration de récolte dans la prestation électronique de service par les clients
 - 08.7 Gestion des plaintes – suivi des préoccupations de la clientèle à l'égard des plans de localisation et de parcelles agricoles
 - 08.8 Résultats d'un sondage réalisé auprès des membres de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ)

Dépôt des documents

- 09 ASRA – État de situation des dossiers 2020 du secteur porcin
- 10 Liste des contrats de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1er août et le 31 octobre 2020
- 11 Fiches de risques : mise à jour 2020-2021
- 12 Fiches de risques : reddition de comptes 2019-2020
- 13 Fiche de risque lié à la fraude – analyse par stratagèmes
- 14 Politique bioalimentaire 2018-2025 – Feuille de route de la FADQ
- 15 Pandémie de la COVID-19 – Note de la cellule de coordination de l'application des programmes – 7 décembre 2020
- 16 Suivi des dossiers du conseil d'administration
- 17 Varia
 - 17.1 Remerciements à monsieur Jean-François Brouard
- 18 Date de la prochaine séance
- 19 Huis clos
- 20 Levée de la séance

Messieurs Richard Laroche, vice-président à la clientèle, Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, André Houle, directeur principal du développement des programmes en assurance de cette vice-présidence, et André Picard, vice-président au financement, se joignent aux administrateurs pour la rencontre de réflexion stratégique.

Mesdames Andréanne Héroux, directrice des stratégies, de la performance et du développement durable, et [REDACTED], agente de recherche et de planification socio-économique de cette direction, font de même.

RENCONTRE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Comme chaque année, le conseil d'administration tient un atelier de réflexion stratégique.

Monsieur [REDACTED], maître ceinture noire en Lean Management agit comme animateur.

Après une mise en contexte et la présentation des défis organisationnels par le président-directeur général, les vice-présidents présentent à tour de rôle les défis propres à leur secteur, tout en tenant compte des impacts de la pandémie.

S'ensuivent des échanges qui mènent à l'identification des priorités à retenir pour l'élaboration du plan d'exploitation 2021-2022. Les membres discutent de la vision de l'organisation et de ses implications en vue d'un arrimage avec le projet d'élaboration de l'architecture d'entreprise.

L'ensemble des discussions guideront le conseil d'administration dans la prise de décision.

Le 14 décembre, vers 17 heures, la séance est suspendue. Elle reprend le 15 décembre, à 8 h 35.

Participent monsieur Alain Gagnon, président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, madame Julie Bissonnette, monsieur Martin Caron, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, madame Marthe Lacroix, monsieur Gilles Lavoie, madame Pascale Mongrain, Madame Paule-Anne Morin, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[REDACTED]

[REDACTED]

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 6 NOVEMBRE 2020

Le projet de procès-verbal de la deux cent vingt-deuxième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 6 novembre 2020 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2020 soit adopté, avec une modification mineure.

Résolution
N° 1636

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION - PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Le président-directeur général fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours, regroupés sous les volets suivants :

Volet financier

– Données financières

Les résultats prévisionnels pour l'exercice financier 2020-2021 prévoient un déficit de 27,8 M\$. Ce déficit pourrait être moindre en fin d'exercice financier si les contingences de 20,2 M\$ liées aux programmes d'assurance et de protection du revenu ne sont pas utilisées, en tout ou en partie.

Les résultats financiers prévisibles seront présentés dans le cadre du rapport du comité de vérification.

Compte tenu de ses surplus et de ses réserves, la société est en mesure d'honorer ses engagements et obligations.

– Paiements de programmes

Les prévisions de compensations, indemnités ou dépenses de programmes, le solde des fonds fiduciaires ASRA et ASREC et le solde du compte des participants aux programmes AGRI au 30 novembre 2020 sont présentés.

Les prévisions de paiements en ASRA pour 2020-2021 sont inférieures aux paiements de 2019-2020. À la suite du remboursement de la quote-part gouvernementale du solde du déficit du Fonds ASRA au 31 mars 2010, le déficit projeté du Fonds au 31 mars 2021 est en forte baisse, à 98,6 M\$.

Le solde du Fonds ASREC est en diminution compte tenu des compensations élevées des dernières années liées aux conditions climatiques défavorables. Le solde prévisible du fonds au 31 mars 2021 est de 249,3 M\$. Les bas taux d'intérêt affectent aussi les revenus de placement de ce Fonds.

Le solde global des comptes AGRI totalise environ 333 M\$.

– Paiements en ASRA

Les compensations versées à ce jour aux producteurs en ASRA pour l'année d'assurance 2019 atteignent 176,1 M\$. Pour l'année 2020, la société a déjà déboursé 158,3 M\$ en avances, dont 79 M\$ pour le secteur porcin seulement.

– Paiements en ASREC

Au 31 mars 2020, les indemnités versées en ASREC pour l'année d'assurance 2019-2020 totalisaient 138,5 M\$.

En date du 30 novembre 2020, les indemnités versées pour l'année d'assurance 2020-2021 sont de 71,3 M\$.

L'impact de la sécheresse de l'été 2019 et des conditions climatiques défavorables se reflète dans les prévisions de paiement de 105,4 M\$ pour 2020-2021.

– Financement

L'encours en financement continue de progresser et se situe à 5,799 G\$ au 31 octobre 2020.

Les montants autorisés en financement sont de 86 M\$ supérieurs à ceux de 2019 pour la même période. Il en est de même du nombre de certificats de garantie de prêt autorisés.

Les montants consentis en subventions à la relève à temps plein ont diminué de façon significative, dû au report de certains projets, notamment dans le contexte de la crise sanitaire. Toutefois, les montants engagés pour les subventions à la relève à temps partiel ont augmenté par rapport à 2019, à la même date.

Le pourcentage d'entreprises en arrérages est semblable à celui de 2019, à pareille date. Les pertes payées sont très faibles.

Tableau de bord corporatif

Les écarts observés dans le tableau de bord corporatif actualisés au 30 septembre 2020 par rapport aux cibles seront présentés dans le cadre du rapport du comité de vérification.

Volet stratégique

– Plan stratégique

Orientation 1 – Contribuer au développement économique des entreprises

Trois paiements pour la protection Foin totalisant 47,3 M\$ ont été versés à ce jour. Des travaux sont en cours pour un quatrième paiement.

Un webinaire spécifique sur la protection collective Foin et pâturages a été offert à 93 participants en novembre dernier.

Conformément aux modalités du Partenariat canadien pour l'agriculture, une initiative dans le cadre de Agri-relance sera développée pour permettre d'atténuer l'impact de la COVID-19 pour les éleveurs des secteurs des grands gibiers, porcine et bovine. La société agira à titre de mandataire du gouvernement pour l'administration de l'Initiative.

Par ailleurs, la société assure l'administration de l'aide fédérale de 7,5 M\$ allouée au Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme, mis en place dans le contexte de la crise sanitaire, en vigueur du 14 décembre au 26 février 2021.

Le succès du Programme Investissement Croissance se confirme avec 1 581 demandes acceptées au 20 novembre 2020, un montant autorisé de 696,3 M\$ et un montant engagé en subventions de 27,5 M\$. Plus de 185 demandes ont été acceptées pour le volet Jeunes entrepreneurs et 37 demandes en lien avec l'approvisionnement en eau l'ont aussi été.

Les délais de traitement des demandes de prêt et de subvention se sont maintenus malgré un volume de dossiers plus grand. Il en est de même des délais de traitement des indemnités en ASREC malgré une augmentation très importante du nombre de dossiers. L'adaptation des équipes a permis de maintenir le service à la clientèle.

Au 30 novembre 2020, 97 % des données financières de l'année de programme 2019 en Agri avaient été reçues. La date limite de transmission des données avec pénalités a été reportée au 1^{er} novembre 2020.

Le traitement des dossiers Agri-investissement et Agri-Québec a débuté plus tôt et 1060 dossiers ont déjà été traités pour 2020.

Orientation 2 – Renforcer l'expertise et l'innovation

La mise en œuvre du Plan de développement des ressources humaines et des formations planifiées pour 2020-2021 a repris son rythme.

Le Colloque FADQ tenu du 10 au 12 novembre a été apprécié des employés. Répartie sur 3 demi-journées, l'activité a réuni près de 420 participants par jour.

Pour promouvoir l'inscription au Zéro papier, la société versera 1 \$ par inscription à l'organisme *Au cœur des familles*. Cette initiative, qui s'appliquera du 30 novembre 2020 au 30 avril 2021, s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire liée au Plan d'action de développement durable de la société.

– Veille stratégique

La société suit de près les discussions fédérales-provinciales sur l'avenir des programmes de gestion des risques pour les entreprises, sur l'équilibre souhaité dans la relation détaillants - fournisseurs et sur l'établissement des priorités à introduire au prochain cadre stratégique pour l'agriculture prévu pour avril 2023.

Un nouveau calendrier a été établi pour le versement des compensations restantes aux producteurs laitiers canadiens à la suite de la signature de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (UE). Une ferme moyenne de 80 vaches recevra un montant annuel de 38 000 \$ pendant trois ans.

Les modalités pour le secteur avicole ne sont pas encore connues.

Le maintien du taux directeur et la poursuite des faibles taux d'intérêt qui en découle sont un paramètre positif pour les entreprises agricoles.

Des données sur le prix du porc aux États-Unis illustrent la grande volatilité du marché. Le prix est en baisse depuis novembre.

Le retrait du Royaume-Uni de l'UE soulèvera la question de l'accès au marché.

Volet communications

Rencontres

Les rencontres suivantes se sont tenues en novembre et décembre :

- Présentation sur le PIC
- Comité mixte sur la relève agricole
- Commission de protection du territoire agricole
- Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- Les Apiculteurs et apicultrices du Québec
- Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec
- Secteur porcin
- Les Producteurs de grains du Québec

- Les Producteurs de bovins du Québec veau de lait
- Les Producteurs de lait de chèvre
- Conseil d'administration de la Fédération de la relève agricole du Québec
- Les Éleveurs ovins du Québec

Une rencontre des membres de la cellule sécheresse est prévue le 18 décembre pour faire le post mortem de cette opération.

Communiqués et articles

La société a publié les communiqués suivants :

- Concours Tournez-vous vers l'excellence! Les noms des gagnants sont rendus publics.
- Plus de 15,2 M\$ en soutien aux producteurs de Céréales et canola grâce au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
- 12,1 M\$ supplémentaires versés aux producteurs de foin et de pâturages dans le cadre du Programme d'assurance récolte
- Dévoilement de l'Agroindicateur 2020 : une conjoncture agricole touchée par la pandémie de la COVID-19

En sus de certains communiqués, des articles publiés sur les programmes ont été transmis aux fédérations, cela permet de rejoindre la clientèle :

- COVID-19 - Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme
- La Financière agricole du Québec est présente pour soutenir le fonds de roulement de votre entreprise

Actualités

Le gouvernement s'est donné une Stratégie de croissance des serres au Québec pour la période 2020-2025 dans l'objectif de doubler les superficies sur une période de cinq ans. La société sera mise à contribution.

Lors de la mise à jour économique du 12 novembre 2020, le gouvernement du Québec a fait l'annonce de sommes importantes pour accroître l'autonomie alimentaire. La contribution attendue de la société sera présentée dans le cadre du rapport du comité de gouvernance.

Le Coup de chapeau est adressé aux employés pour leur contribution à la distinction *Grande Mention* attribuée à la société lors de la cérémonie de remise des Prix performance Québec.

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA SÉANCE DU
26 NOVEMBRE 2020**

Le comité de vérification a tenu une séance le 26 novembre 2020.

██████████ ████████████████████, ████████████████████, fait rapport au conseil d'administration.

– **Ordre du jour de séance du 26 novembre 2020**

L'ordre du jour de séance du comité de vérification tenue le 26 novembre est déposé.

– **Procès-verbal des séances du 14 octobre et du 6 novembre 2020**

Le comité dépose les procès-verbaux de ses séances du 14 octobre et du 6 novembre 2020.

– **Tableau de bord au 30 septembre 2020**

Les indicateurs du tableau de bord corporatif sont identifiés en fonction des quatre critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique, soit : la mission, la clientèle, la gestion des ressources et les indicateurs significatifs du Plan stratégique 2018-2022.

Les résultats du tableau de bord, actualisés au 30 septembre 2020, sont déposés.

Une méthode d'évaluation a été retenue pour identifier les résultats à surveiller eu égard à l'atteinte de la cible finale.

Des explications sur les indicateurs affichant d'importantes variations, à la hausse comme à la baisse, ont été portées à l'attention du comité.

La tendance à la baisse de personnes ayant qualifié une entreprise à une subvention à la relève est observée. Monsieur Desrosiers mentionne que les données de novembre indiquent un certain rattrapage. La cible initiale de 460 personnes apparaît néanmoins ambitieuse. Le contexte incertain peut expliquer le report de projets de transfert d'entreprises.

Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables est en augmentation.

Une augmentation de 11 % des valeurs assurées en production biologique en assurance récolte est également observée.

La crise sanitaire a incité les clients à utiliser davantage les services en ligne.

L'ensemble des autres indicateurs ne soulève aucune problématique significative.

– **Résultats prévisibles au 31 mars 2021**

Les résultats financiers prévisibles au 31 mars 2021, actualisés au 30 septembre 2020, sont déposés.

Le budget 2020-2021 prévoyait un excédent des revenus sur les dépenses de 65,5 M\$. Les résultats affichent un déficit anticipé de 27,8 M\$, soit 93,3 M\$ de moins que l'excédent anticipé au budget approuvé. Il s'agit d'une amélioration de 7,7 M\$ par rapport aux prévisions du 31 juillet 2020.

La prévision de déficit inclut les éléments suivants :

- Contingences de 20,2 M\$ pour les programmes d'assurance et de protection du revenu; ces contingences pourraient être moindres à terme, ce qui réduirait d'autant le déficit au 31 mars 2021.
- Retenues maximales de 65 M\$ à la subvention du MAPAQ de 423,2 M\$ aux fins de la mise en œuvre :
 - du Plan d'agriculture durable et Plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture prévus au Plan budgétaire 2020-2021 (35 M\$)
 - de la Mesure d'appui au développement du secteur bioalimentaire prévue au Plan budgétaire 2019-2020 (30 M\$)

- Remboursement du solde résiduel de la quote-part de la société du déficit cumulé au 31 mars 2010 du Fonds ASRA de 35,9 M\$

L'impact de la baisse importante des taux d'intérêt sur les marchés financiers et la diminution des liquidités sur les revenus de prêts interfonds et ceux des placements sont mentionnés.

Les dépenses du Programme d'appui financier à la relève agricole ont été révisées à la baisse vu le ralentissement observé en matière de subventions à la relève.

En raison des intérêts qu'elle détient dans une entreprise porcine, [REDACTED] se retire de la séance pour le prochain sujet.

[REDACTED] se joint à la séance en cours de présentation du prochain dossier.

À l'automne 2019, le conseil d'administration avait confié à la direction le mandat de proposer des mesures permettant de traiter équitablement les adhérents au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les produits Porcelets, Porcs et la catégorie Orge du produit Céréales et Canola.

À sa séance de décembre 2019, le conseil d'administration avait été saisi d'une proposition de modifications au programme ASRA pour ces produits visant à éviter que des entreprises décident de quitter le programme ASRA en laissant aux adhérents restants le fardeau du déficit cumulé du Fonds ASRA au 31 mars 2010.

[REDACTED] avaient alors demandé à La Financière agricole de surseoir à l'adoption de ces modifications.

Ces derniers avaient alors assuré la société de leur collaboration pour travailler rapidement à l'identification de solutions concrètes aux problématiques soulevées. [REDACTED] avaient de plus présenté une liste de demandes additionnelles pour leur secteur.

Avec l'aval du ministre responsable, le conseil d'administration avait reporté, au plus tard en décembre 2020, la prise de décision sur les modifications proposées au programme ASRA visant à assurer l'équité entre les producteurs au regard du déficit du Fonds ASRA au 31 mars 2010 pour les produits Porcelets, Porcs et la catégorie Orge du produit Céréales et Canola.

[REDACTED] avaient été informés des attentes exprimées par La Financière agricole sur :

- l'échéancier pour la tenue de ces discussions avec La Financière agricole qui devaient être finalisées avant décembre 2020;
- leur engagement à poursuivre les discussions avec la société sur les dossiers se situant à l'intérieur de son mandat;
- l'objectif de la société d'assurer une équité entre les producteurs de porcs dans le traitement du déficit passé au 31 mars 2010 et également avec les autres secteurs de production;
- l'incitation à leurs membres de maintenir leur participation au programme ASRA pour 2020.

Au 31 mars 2020, le montant résiduel de la quote-part du déficit des adhérents totalisait un peu plus de 86 M\$.

Il est rappelé que la majorité des entreprises actuellement adhérentes au Programme ASRA ont contribué au déficit du Fonds ASRA par le biais des compensations reçues au cours des années d'assurance antérieures à 2010.

Conformément à la décision du conseil d'administration de décembre 2019 et afin de répondre aux objectifs d'équité envers l'ensemble des entreprises adhérentes à ces produits, le dossier est soumis pour décision.

Afin de pallier un désistement important advenant une conjoncture favorable, pour le secteur, une nouvelle contribution appelée « contribution de retrait » spécifique au secteur porcin et à la catégorie Orge est introduite. La contribution de retrait s'applique lors de l'exclusion ou lors du non-renouvellement d'une entreprise au programme ASRA et correspond à la part de l'entreprise dans le solde du déficit au 31 mars 2010.

Une nouvelle contribution appelée « contribution d'équité » spécifique au secteur porcin et à la catégorie Orge est également introduite. La contribution d'équité s'applique lors de l'adhésion, à partir du 1^{er} janvier 2021, d'une entreprise ayant quitté le programme avant le 1^{er} janvier 2021 et correspond à la part du solde du déficit au 31 mars 2010 que l'entreprise aurait assumée pour les années auxquelles elle n'a pas participé au programme.

Chacune des demandes additionnelles déposées par [REDACTED] à l'automne 2020 a été analysée et les résultats des travaux sont déposés. La société n'a pas obtenu l'accord des autorités gouvernementales pour les dossiers nécessitant une telle autorisation, exception faite de la demande portant sur l'introduction d'une prime d'assurance spécifique pour les entreprises de grande taille assujetties à une franchise, pour laquelle une analyse doit être réalisée en 2021 [REDACTED].

Monsieur Desrosiers précise qu'un nouveau report dans ce dossier différerait d'une année la possibilité de prendre une décision puisque les paramètres d'un contrat d'assurance ne peuvent être modifiés en cours d'année.

[REDACTED]

Il répond aux autres questions et fournit les explications requises, notamment sur le volet juridique qui a été validé et sur la possibilité pour la société d'utiliser le compte à compte pour récupérer des sommes dues à la société par une entreprise.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**– Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles –
Modifications de programme – Introduction des contributions de retrait et
d’équité en lien avec le déficit passé du Fonds d’assurance stabilisation des
revenus agricoles**

ATTENDU QU’à [REDACTED]
[REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];
[REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]

ATTENDU QU’ [REDACTED]
[REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU à la majorité, sur proposition dûment faite et appuyée, sur abstention de
[REDACTED] et de [REDACTED] et sur opposition de
[REDACTED] et de [REDACTED] :

Résolution
N° 1637

1° QUE les modifications au Programme d’assurance stabilisation déposées à
la présente séance et visant principalement à introduire au programme ASRA les
contributions de retrait et d’équité spécifiques au secteur porcin et à la catégorie Orge
soient adoptées;

2° QUE la date de l’entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 15
décembre 2020.

En juin 2020, le conseil d'administration avait approuvé des modifications au Programme d'assurance récolte pour la protection Abeilles et avait demandé à la direction de réaliser une analyse plus globale visant à identifier des pistes de solutions à l'égard du déficit chronique du Fonds d'assurance récolte pour ce compte. Il avait, de plus, suggéré de valider avec le MAPAQ la possibilité d'arrimer la réflexion en cours avec le plan d'agriculture durable du ministère.

Afin de soutenir le secteur apicole, quatre mesures ont été analysées.

Mesures liées au programme ASREC

[REDACTED]

[REDACTED]

Mesure liée au programme Agri-Québec

[REDACTED]

Mesure liée au Plan d'agriculture durable du MAPAQ

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le conseil d'administration prend acte du plan d'action déposé.

– Programme d'assurance récolte – Secteur apicole – Mesures proposées visant à améliorer la participation au programme et la pérennité du fonds d'assurance

Résolution
N° 1638

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE la poursuite des travaux prévus au plan d'action déposé et les consultations nécessaires pour la mise en œuvre des mesures suivantes soient autorisées :

Mesure 1 : Offrir une protection « catastrophe » pour les protections Abeilles et Miel;

Mesure 3 : Introduire au programme Agri-Québec un taux bonifié pour les apiculteurs;

Mesure 4 : Poursuivre les discussions dans le cadre du Plan d'agriculture durable visant à introduire une bonification pour les entreprises adoptant de bonnes pratiques à l'égard des abeilles.

Madame [REDACTED] est invitée à faire rapport sur le prochain sujet.

La loi constitutive de la société prévoit la réalisation d'une évaluation actuarielle portant sur la méthodologie de tarification du Fonds ASRA au moins tous les cinq ans.

La Financière agricole a confié à la firme SAI le mandat de procéder à cette évaluation au 31 mars 2020. Des objectifs ont été identifiés par la société afin de guider les travaux :

- Prendre en compte et atténuer les effets des déficits initiaux sur les taux de primes annuels;
- Utiliser les surplus annuels pour résorber les déficits au 31 mars 2010;
- Appliquer des taux d'intérêt basés sur les coûts d'emprunts moyens de la société :
 - La nouvelle méthodologie doit aussi favoriser l'atteinte des principaux objectifs du Programme ASRA :
 - résorber à moyen terme les déficits des comptes;
 - maintenir à long terme la solvabilité du Fonds ASRA.

Le comité a rencontré les actuaires de la Firme SAI qui ont présenté les résultats de l'évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification en ASRA au 31 mars 2020.

De l'avis des actuaires, les principaux avantages de la méthodologie actuelle doivent être conservés :

- [REDACTED]

[Redacted text block]

– **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles –
Certification actuarielle et adoption des ajustements
à la méthodologie de tarification**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QU'à la suite de la certification actuarielle de la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles, la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles déposée à la présente séance soit approuvée en y intégrant les ajustements proposés;

Résolution
N° 1639

2° QUE cette méthodologie soit appliquée en ASRA à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le comité a pris connaissance d'une proposition de modifications techniques au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier portant sur les éléments suivants :

- Endossement de chèques par le directeur régional
- Changement d'appellation pour les subventions à la relève à temps partiel et à temps plein
- Autorisation de la subvention à la relève agricole
- Prêts forestiers en préautorisation
- Ajout du notaire comme intervenant dans certaines activités (signatures)

Le comité s'est assuré que ces modifications n'ouvraient pas la porte à un risque additionnel.

– **Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, modifications**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1640

QUE les modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier déposées à la présente séance soient approuvées.

Le comité prend connaissance d'une proposition visant à reconduire l'ouverture de crédit consentie [REDACTED] pour la prochaine récolte. [REDACTED]

[REDACTED]

– **Renouvellement de l'ouverture de crédit aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec – Financement de l'avance à l'entaille aux producteurs**

ATTENDU QUE [REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]

ATTENDU QU [REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]

Résolution
N° 1641

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE La Financière agricole du Québec autorise, à même les fonds dont elle dispose, un prêt sous forme d'ouverture de crédit d'un montant maximal de 50 M\$ aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec jusqu'au 30 septembre 2021 afin de permettre le versement d'une avance pouvant atteindre 2,35 \$ l'entaille aux producteurs acéricoles pour la récolte de 2021, sous réserve de l'obtention du décret gouvernemental requis;

2° QUE cette ouverture de crédit soit consentie aux conditions et selon les modalités présentées à la présente séance;

3° QUE chacune des personnes suivantes, soit monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, et monsieur André Picard, vice-président au financement, soit autorisée à signer, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, une convention de prêt avec les Producteurs et productrices acéricoles du Québec conforme à la présente décision, à poser tout geste et à signer tout autre document qui peut s'avérer nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

[REDACTED]

Le processus de gestion des risques organisationnels majeurs est encadré par une politique-cadre et un cadre de gestion. Il prévoit une mise à jour annuelle des risques.

Après avoir été d'une proposition des risques majeurs à prioriser pour 2020-2021 et demandé d'y apporter des ajustements, le comité a souscrit à la priorisation des risques suivants pour 2020-2021 :

1. le risque lié à la difficulté d'embaucher de la main-d'œuvre qualifiée;
2. le risque lié à une insuffisance des ressources humaines pour réaliser le volet développement de la mission de l'organisation;
3. le risque lié à la désuétude de plusieurs systèmes informatiques de mission;
4. le risque lié à la sécurité des actifs informationnels;
5. le risque lié à la capacité d'intervention de l'organisation auprès de sa clientèle pour tenir compte de situations de crise (tel la COVID-19) ainsi que de l'évolution du climat et des attentes sociétales.

Comme l'an dernier, le risque de fraude a été documenté même si son évaluation n'a pas mené à sa priorisation.

Le comité se dit toujours sensible au risque lié à la désuétude des systèmes.

[REDACTED] Monsieur Desrosiers rappelle des règles contraignantes doivent être respectée au recrutement dans la fonction publique. Il ajoute que le Conseil du trésor a amorcé des travaux visant à alléger le processus d'embauche.

Le comité a pris connaissance de la reddition de comptes au 31 mai 2020 sur les mesures de contrôle à mettre en place ou à renforcer, afin d'atténuer les risques organisationnels majeurs priorisés. Plusieurs de ces mesures sont en cours de réalisation ou ont été réalisées.

– Gestion des risques organisationnels majeurs – Mise à jour des risques pour 2020-2021

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1642

1° QUE la mise à jour des risques organisationnels majeurs priorisés pour 2020-2021, soit approuvée selon l'ordonnancement ci-après :

1. Risque lié à la difficulté d'embaucher de la main-d'œuvre qualifiée;
2. Risque lié à une insuffisance des ressources humaines pour réaliser le volet développement de la mission de l'organisation;
3. Risque lié à la désuétude de plusieurs systèmes informatiques de mission;
4. Risque lié à la sécurité des actifs informationnels;

5. Risque lié à la capacité d'intervention de l'organisation auprès de sa clientèle pour tenir compte de situations de crise (ex. : COVID-19) ainsi que de l'évolution du climat et des attentes sociétales.

2° QUE la mise en œuvre des mesures identifiées pour atténuer ces risques ainsi que le risque lié à la fraude soit approuvée.

– **Sujets découlant du procès-verbal précédent**

- Mise en place d'une prime spécifique pour les entreprises de grande taille du secteur porcin



- Travaux actuariels à réaliser par la firme SAI pour le calcul de la provision générale pour pertes sur les garanties de prêts

La société a confié un mandat de trois ans à la firme actuarielle SAI visant à évaluer la nécessité de procéder à une révision des hypothèses actuarielles pour le calcul de la provision générale dans le contexte de la crise sanitaire ou de tout autre événement futur majeur et significatif.

En lien avec les ajustements apportés à la provision pour garanties de prêts au 31 mars 2020, le comité avait demandé que les conclusions de SAI pour 2020-2021 leur soient présentées plus tôt cette année de même qu'aux représentants du Vérificateur général.

Bien que les travaux actuariels doivent tenir compte de tout événement postérieur au 31 mars jusqu'à l'approbation des états financiers, une estimation de la provision générale pour pertes sur la base des données connues au 31 mars 2021 sera présentée au comité. Des ajustements seront apportés au calcul par la suite, au besoin.

- Remboursement de la part de La Financière agricole du Québec au solde résiduel du déficit accumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles au 31 mars 2010.

Sur la recommandation du comité, le conseil d'administration avait approuvé, à sa séance de juin 2020, le remboursement intégral, en 2020-2021, du solde résiduel de la quote-part de la société du déficit cumulé au 31 mars 2010 du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sous réserve d'obtenir l'aval des autorités gouvernementales.

La société a obtenu la confirmation écrite du ministère des Finances qu'elle pouvait procéder au remboursement du solde résiduel de sa quote-part du déficit passé de 35,9 M\$. Ce remboursement a déjà été pris en compte par le gouvernement pour 2020-2021.

- Assujettissement à la norme IFRS 17

L'application de la norme IFRS 17 a été reportée aux exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2023, donc applicable à l'année financière 2023-2024 de la société. Elle vise le programme ASREC, principalement les cultures d'automne en protection individuelle.

Le comité a demandé une évaluation des travaux qui devront être faits et leur réalisation pour 2022-2023 afin de pouvoir disposer de données comparables par la suite.

– **Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction du Vérificateur général du Québec**

[Redacted text block]

Le suivi de la mise en œuvre de la recommandation 5 a été reporté en 2023, après la prochaine évaluation actuarielle. La recommandation de réduire la période entre deux évaluations actuarielles a été appliquée.

Le conseil d'administration en prend acte.

– **Analyse de sensibilité financière des exploitations agricoles clientes en financement – exercice financier 2018**

La sensibilité financière d'une entreprise correspond à son niveau de vulnérabilité face à d'importantes perturbations de son environnement d'affaires. Les indicateurs retenus pour analyser le niveau de sensibilité financière des entreprises agricoles clientes en financement sont les ratios de l'excédent monétaire et de l'autonomie financière. La combinaison de ces deux ratios permet de déterminer trois niveaux de sensibilité : sensible, modéré et faible.

L'analyse de sensibilité financière présente notamment les impacts d'une diminution de 5 % des revenus de l'entreprise et d'une augmentation du taux d'intérêt de 1 %.

Les résultats de l'analyse regroupant quelque 6 650 états financiers ont été présentés au comité :

De façon générale, les entreprises sont davantage sensibles à une baisse de revenus de 5 % qu'à une augmentation du taux d'intérêt de 1 %.

La réalisation de cette analyse permet de suivre l'évolution du niveau de risque au fil des années et apporte un éclairage sur la qualité du portefeuille.

L'information est partagée lors des rencontres avec les groupes de producteurs.

– **Gestion des risques organisationnels majeurs – Reddition de comptes au 31 mai 2020**

Une reddition de comptes détaillée au 31 mai 2020 sur les mesures de contrôle additionnelles identifiées afin d'atténuer les cinq risques majeurs priorisés en 2019-2020 est déposée.

Le taux d'avancement des mesures de contrôle à renforcer prévues pour 2019- 2020 et le taux d'avancement global du plan d'action ont été présentés au comité.

Plusieurs mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Des actions supplémentaires seront également prévues au cours de la prochaine année afin d'améliorer la gestion de la plupart de ces risques. En ce qui concerne la désuétude des systèmes, les progrès sont plus lents puisque plusieurs projets sont en phase d'analyse. Enfin, les quatre incidents en sécurité de l'information recensés n'ont causé ni perte ni exposition de données.

La DVI conclut, à tous égards importants, que les mesures de contrôles mises en place et présentées dans la reddition de comptes existent et que l'état d'avancement des plans d'action présentés pour chacun des cinq risques organisationnels majeurs et le risque de fraude est plausible et cohérent avec les informations obtenues.

Le conseil d'administration prend acte de la reddition de comptes au 31 mai 2020 sur les risques organisationnels majeurs priorisés en 2019-2020 et le risque de fraude déposée à la présente séance.

– **Bilan 2019-2020 et Plan de gestion des risques 2020-2021 en matière de collusion et de corruption dans les processus de gestion contractuelle**

Conformément à la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée par le Conseil du trésor, la société doit mettre en place annuellement un cadre organisationnel de gestion des risques spécifique en cette matière et appliquer les contrôles ou mesures d'atténuation requises.

Le Bilan du plan de mesures d'atténuation pour 2019-2020 couvrant les 17 risques identifiés par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) et le Plan de gestion des risques pour 2020-2021 ont été présentés au comité.

La majorité des actions n'ont pu être réalisées en totalité au 31 mars 2020. Les actions non complétées ont été intégrées au Plan de gestion des risques 2021-2022. La totalité des risques identifiés par l'UPAC sera ainsi couverte dans le nouveau plan.

À la demande du comité, ce risque sera documenté dans le Cadre de gestion des risques organisationnels.

La Direction de la vérification interne (DVI) a fait des travaux de validation du bilan et a produit un rapport d'attestation, lequel est déposé à la présente séance.

– **Cadre d'appétit et de tolérance au risque de La Financière agricole du Québec – Bilan au 30 septembre 2020 et mise à jour annuelle 2020-2021**

Conformément à la directive sur le cadre d'appétit et de tolérance au risque approuvée à la séance du conseil d'administration de novembre 2019, le bilan des résultats au 30 septembre 2020 et la mise à jour du cadre sont déposés.

Le bilan indique des avancées sur les éléments suivants :

- Les taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement et de gestion des risques
- La proportion des entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvrent toujours en agriculture après trois ans
- La proportion de l'encours détenu par des entreprises dans laquelle se retrouve au moins une relève se qualifiant au Programme d'appui financier à la relève agricole
- Le résultat relatif au Fonds d'assurance récolte
- Le taux d'adhésion à l'ASREC

Le comité s'est attardé aux éléments qui suivent.

Le taux de couverture du marché des programmes de financement agricole, de 35 % comparativement à 37 % l'année précédente. Le nouveau Programme Investissement Croissance et les travaux découlant de la Table de travail en financement devraient permettre de faire progresser ce taux.

Le taux de couverture de la clientèle et de l'encours pour les productions avicole, horticole et celui des grandes cultures.

Les taux de couverture des programmes d'assurance et de protection du revenu.

La réserve pour les programmes AGRI et ASRA n'a pas été capitalisée à 351 M\$ puisque la société a enregistré un déficit en 2019-2020.

Des modifications ont été proposées à l'indicateur lié aux pertes en fonction de la garantie de prêts pour tenir compte de la réduction de la provision générale de plus de 30 millions dollars en 2019-2020 à la suite de l'actualisation des paramètres actuariels du Compte dédié.

██████████ complète son rapport du comité de vérification.

– **Rapport de vérification interne portant sur les mesures pour soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires à la suite de la pandémie – COVID-19**

Comme prévu à son plan d'audit 2020-2021, la Direction de la vérification interne (DVI) a réalisé les travaux portant sur les mesures pour soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires dans le contexte de la pandémie.

Les travaux ont porté sur chacune des douze mesures annoncées en mars 2020 en :

- assurance et de protection du revenu (ASRA, ASREC et Agri-stabilité);
- financement (moratoire de 6 mois, garanties de prêts de 50 000 \$ et devancement des paiements de subvention à l'investissement).

Les travaux permettent de conclure que les mesures annoncées et mises en place en lien avec la crise sanitaire n'occasionnent pas de risque financier additionnel significatif pour la société et que les contrôles en place sont adéquats.

Les contrôles réguliers en place et les contrôles particuliers aux opérations assurent le bon fonctionnement des mesures et sont adéquats.

– **Rapport de vérification interne portant sur les mesures de gestion assurant la continuité des opérations et de la prestation de travail par les employés – COVID-19**

À la demande du comité, la DVI a réalisé les travaux portant sur les mesures de gestion assurant la continuité des opérations et de la prestation de travail par les employés.

La DVI conclut que la gestion de crise et des risques réalisée par l'organisation aura permis de maintenir les activités auprès de la clientèle, d'instaurer le télétravail et de bien communiquer.

Les dépenses afférentes à la mise en place de ces mesures sont estimées à 1 436 703 \$ au 22 octobre 2020.

La DVI a formulé des pistes d'amélioration. Le comité assurera le suivi approprié.

– **Rapport de vérification interne portant sur le Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle**

Comme prévu à son plan d'audit 2020-2021, la DVI a réalisé les travaux portant sur le Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle .

La DVI conclut que le Cadre organisationnel de gestion des risques et les outils de gestion des risques mis en place par la société sont adéquats, en conformité avec la Directive du Secrétariat du Conseil du trésor et en adéquation avec les pratiques préconisées par l'UPAC.

Le rapport d'audit présente des pistes d'amélioration. Le comité assurera le suivi approprié.

– **État d'avancement au 31 octobre 2020 du Plan d'audit 2020-2021 de la DVI**

Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement, au 31 octobre 2020, de la réalisation des mandats prévus au plan d'audit 2020-2021. Les travaux se poursuivent normalement.

– **Avis annuel 2020 de la DVI et synthèse des travaux qui réfèrent au risque de fraude**

L'avis annuel 2020 de la Direction de la vérification interne et une synthèse des travaux réalisés en matière de risque de fraude sont déposés.

Au cours de la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, la DVI n'a relevé aucun indice de fraude à l'intérieur de ses travaux.

À la demande du comité, la DVI produira son avis annuel en mai de chaque année pour s'arrimer avec le cycle des travaux de vérification.

Outre les économies récurrentes anticipées, la réalisation du projet permettra notamment de réduire les délais de traitement des demandes, de simplifier les démarches administratives pour les clients et de consacrer le temps dégagé pour l'accompagnement des clients et aux services-conseils.

Les coûts du projet sont estimés à 12,3 M\$, en plus d'une réserve de 3 M\$ pour faire face aux imprévus. La phase d'exécution du projet nécessitera 19 459 jours/personne.

Les coûts totaux du projet, soit la phase de planification et d'exécution, sont estimés à 16,2 M\$. Les économies potentielles récurrentes se situent entre 800 000\$ et 1 200 000\$ annuellement, 3 ans après le déploiement de la solution d'affaires.

Le comité a exprimé une préoccupation générale sur l'interdépendance des progiciels et a demandé d'intégrer cette dimension à la réflexion avant de faire un choix de progiciel.

L'exécution se réalisera sur 42 mois après l'approbation, par livraisons successives.

– **Conception et mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement – Dossier d'affaires (BMP 150)**

Résolution
N° 1643

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du Conseil du trésor, le Dossier d'affaires du projet « Conception et mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement » soit approuvé selon des modalités substantiellement conformes à celles présentées à la présente séance.

– **Processus de comblement du poste de vice-président(e) aux services administratifs**

Le poste de vice-président(e) des services administratifs étant vacant, le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines et informationnelles et le président-directeur général se sont vu confier le mandat d'agir comme comité de sélection de candidatures. Les administrateurs avaient déjà indiqué des besoins d'expertise en TI pour ce poste.

Le comité se fait accompagner, dans cette démarche, par le Secrétariat aux emplois supérieurs (SES) du ministère du Conseil exécutif en respectant un processus formel de recrutement et de sélection de candidats compte tenu du fait que le poste a été affiché à l'externe.

Un appel de candidatures a été publié sur le site Internet du Secrétariat aux emplois supérieurs, sur le site Internet de la société et partagé sur les réseaux sociaux.

Au terme de l'affichage, ■ candidatures ont été reçues.

Le processus retenu a été présenté au comité qui a entériné la grille d'analyse des critères d'admissibilité proposée par le SES, en demandant de pouvoir considérer des expériences de gestion du secteur privé, dans la mesure où elles étaient pertinentes au poste, combinée à des expériences en administration publique afin de ne pas écarter de candidats détenant les compétences requises.

Une analyse préliminaire des candidatures a été effectuée par le SES en fonction des conditions d'admission prévues dans l'appel de candidatures.

Cette évaluation préliminaire d'admissibilité des candidatures s'est faite de manière anonyme, sans possibilité d'identifier le genre des candidats.

Le SES a identifié une quinzaine de candidatures répondant aux conditions d'admission et la direction les a évaluées en fonction des compétences détenues eu égard aux besoins de l'organisation.

Malgré le souci de parité entre les hommes et les femmes à la direction de la société, le comité, sur la base de critères objectifs, convoquera six candidats et deux candidates en entrevue en janvier prochain.

– **Sujets découlant du procès-verbal précédent**

Politique sur la cybersécurité, version finale.

Comme demandé par le conseil d'administration en octobre dernier, le volet identification et authentification de personnes, qui réfère au processus de gestion des accès et à la protection des renseignements personnels, a été intégré aux objectifs de la Politique de cybersécurité de la société.

La version finale de la Politique est déposée.

– **Mandat spécial du gouvernement du Québec à la FADQ**

Lors de la mise à jour économique du 12 novembre 2020, le gouvernement du Québec a fait l'annonce de sommes importantes pour accroître l'autonomie alimentaire. La société est interpellée directement par les objectifs suivants :

- Stimuler l'investissement en soutenant financièrement les entreprises ayant un projet de démarrage ou de développement et présentant une perspective de pérennité;
- Améliorer l'accompagnement des producteurs;
- Permettre à la société de bonifier son intervention dans les dossiers complexes et à risque élevé.

La cible de nouveaux investissements est de 100 M\$ annuellement, dont 30 M\$ de garanties de prêt à risque élevé. En appliquant la classification des investissements de l'Institut de la statistique du Québec, la société devra générer 300 M\$ en activités de financement pour atteindre cet objectif de 100 M\$. Les pertes potentielles résultant de ces prêts seront prises en considération dans l'analyse actuarielle permettant d'établir les provisions pour garantie de prêts.

La société s'est vu octroyer 48 ETC pour 2020-2021 et 2021-2022 afin de stimuler les investissements. À ces ressources s'ajoutent 30 ETC pour 2021-2022 afin de soutenir les producteurs dans la gestion de leurs risques.

Le plan de mise en œuvre des mesures qui seront déployées pour accompagner les producteurs agricoles est déposé.

La clientèle ciblée est la suivante :

- Les entreprises agricoles ou agroalimentaires qui se qualifient au Programme de financement de l'agriculture;
- Les entreprises en démarrage.

Certains secteurs de production bénéficieront d'une attention particulière.

Les leviers d'intervention comprendront les programmes et outils de financement existants, auxquels s'ajoutera un produit complémentaire, la garantie de prêt Développement, qui permettra d'accentuer la prise de risques dans certains dossiers.

Ce nouveau produit prendra la forme d'un prêt subordonné à un prêt régulier, d'un montant maximal de 1 M\$ par entreprise, avec la possibilité d'une période de congé de capital.

La répartition des ETC en région tiendra compte des spécificités de la clientèle (type de production, projets de démarrage, dossiers à risque élevé, etc.) ainsi que du potentiel de développement. Des données détaillées sur le taux de couverture en financement et en assurance par région administrative ont permis d'identifier les régions et les secteurs de production présentant des opportunités de développement de marché.

Même si chacune des régions et des secteurs offrent des opportunités, les régions centrales présentent les plus grandes perspectives de développement des affaires en raison de leur vocation agricole. Une attention particulière sera aussi apportée aux productions émergentes et aux entreprises en démarrage.

Une démarche de recrutement, incluant des retraités et des étudiants, est en cours. La société s'est donné un plan de formation et d'accompagnement des nouvelles ressources pour faciliter leur intégration dans les équipes en place.

En matière de gestion des risques, les ressources additionnelles supporteront les producteurs dans leurs choix de protection en assurance récolte et lors de l'indemnisation.

Différentes stratégies sont prévues pour rejoindre la clientèle cible et stimuler les investissements, notamment, en utilisant les intervenants du milieu, les médias sociaux et le développement de webinaires.

Le comité a demandé de faire ressortir l'enjeu majeur de dotation des postes dans le document en considérant les courts délais à l'intérieur desquels la société doit livrer des résultats.

Le comité s'est de plus assuré d'une reddition de comptes régulière sur les interventions liées à ce mandat, incluant celles à risques élevés. [REDACTED]

– Dossier client unique MAPAQ-FADQ

Le 17 mars 2020, la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* a été adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi concerne principalement la réforme de la taxation foncière agricole, et inclut également de nouvelles dispositions prévoyant que la société réalise tout mandat que lui confie le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ainsi, la société peut se voir confier un mandat pour collecter des informations nécessaires aux opérations du ministère.

Monsieur Desrosiers fait un retour sur l'évolution du dossier Client unique MAPAQ- FADQ (DCU) et fait état du positionnement de la société.

Le projet a été lancé sur les bases de la portée décrite dans le dossier d'opportunité et des recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor.

Un comité de gouvernance a été mis en place pour s'assurer d'une vision commune et de déterminer conjointement la portée du projet [REDACTED]

La société souhaite obtenir l'appui du MAPAQ, notamment auprès du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour la relance du projet Solution numérique des interactions avec la clientèle (SNIC) qui intègre une partie des besoins d'affaires de la société exprimés dans le DO du projet DCU. La fusion des projets (SNIC) et (DCU), serait désignée sous le nom de Gestion de l'expérience client (GEC).

Les travaux d'analyse afin de mettre en place rapidement le transfert de responsabilité de l'enregistrement des exploitations agricoles doivent tenir compte des changements que ce nouveau mandat engendrera pour la société et l'impact sur la clientèle.

La société et le MAPAQ devront partager une vision commune et convenir de plusieurs éléments pour réaliser le projet :

- l'organisation et la structure de réalisation du projet;
- l'obtention de l'approbation du SCT pour les changements de portée du projet;
- l'établissement, par le MAPAQ, d'un devis de collecte afin d'harmoniser et réduire les données à recueillir. Essentiellement, les besoins du MAPAQ devront -être alignés sur les données disponibles à la FADQ pour les clients existants (format, fréquence de collecte, profil client, etc.);
- la précision des modalités du passage en mode opérationnel pour la prise en charge de l'enregistrement par la FADQ, ce qui inclut la gestion du changement pour les deux organisations;
- les modes d'échange des données entre les deux organisations;
- les coûts opérationnels suite au transfert de l'enregistrement incluant les heures rémunérées et le transfert des effectifs;
- la conclusion de l'entente de remboursement des travaux de l'analyse préliminaire réalisés depuis janvier 2020.

Ces travaux préalables ont débuté. Le plan de travail et le calendrier de la démarche d'identification de la solution confirment que le transfert de l'enregistrement des exploitations ne pourra pas être effectif à la date ciblée par le MAPAQ du 1^{er} avril 2021.

Ces travaux mèneront à la présentation d'une solution, au dépôt de l'échéancier pour la mettre en place et à l'évaluation des efforts et coûts nécessaires à son implantation.

La production du Dossier d'affaires (DA) nécessitera un effort d'un minimum de six mois. Il est prévu de valider auprès du SCT la possibilité de passer directement à la réalisation du DA, sur la base de la feuille de route de la société.

Un budget de 792 903 \$ était prévu au portefeuille de projets 2020-2021 de la FADQ pour la réalisation du dossier d'affaires, incluant l'harmonisation des données. À ce jour, un montant d'environ 300 000\$ a été consommé.

En plus d'assumer les coûts des travaux de repositionnement, la société souhaite que le MAPAQ couvre les coûts de la solution qui supportera la fonction de l'enregistrement à la suite de son transfert à la société.

Les sommes, le calendrier pour réaliser le dossier d'affaires pour le projet « Gestion de l'expérience Client » et la répartition des coûts entre le MAPAQ et la FADQ restent à définir.

[REDACTED]

– **Plan d'action 2019-2021 suite à l'analyse de la performance de la Vice-présidence à la clientèle**

Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement, au 30 septembre 2020, de la mise en œuvre du plan d'action élaboré à la lumière de l'analyse de la performance de la Vice-présidence à la clientèle.

Le projet pilote de type front/back office pour le traitement des dossiers en financement est en cours dans l'ensemble des territoires.

– **Arrimage de la planification stratégique et de l'architecture d'entreprise – amorce de la réflexion**

Les premières étapes requises à la mise en place d'une architecture d'entreprise portent sur la définition de la vision de l'entreprise. Ce constat fait ressortir l'importance d'un bon arrimage entre la planification stratégique et l'architecture d'entreprise afin d'assurer la cohérence entre les différents objectifs de ces dossiers d'importance pour l'organisation.

Une proposition de planification de cet arrimage de la planification stratégique et de l'architecture d'entreprise a été présentée au comité.

La direction pourra tirer profit de l'atelier de réflexion stratégique du conseil d'administration afin d'amorcer une première réflexion sur les grands thèmes constituant la vision de l'organisation, laquelle servira d'intrant en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique et de la poursuite des travaux sur l'architecture d'entreprise.

Le conseil d'administration y souscrit.

– **Suites du rapport issu du mandat exploratoire sur les indicateurs de performance de PricewaterhouseCoopers**

Dans la perspective de procéder à une refonte de ses systèmes informatiques, à la simplification de la démarche d'affaires pour la clientèle et à la poursuite de sa démarche d'amélioration continue en matière de performance, la société avait confié un mandat exploratoire à PwC en 2019-2020.

En se basant sur les meilleures pratiques de l'industrie des assurances et du financement, la firme a soumis, dans un but prospectif, des propositions d'indicateurs qui pourraient être envisagées en fonction de l'avancement des projets informatiques.

Un comité de suivi des indicateurs de performance sera piloté par la Direction des stratégies, de la performance et du développement durable (DSPDD) pour l'analyse des indicateurs.

Le plan de travail déposé propose les quatre étapes suivantes :

- Analyse de pertinence des 93 indicateurs retenus;
- Élaboration du modèle de fiches indicateurs universel;
- Analyse de faisabilité;
- Livraison des fiches indicateurs priorisés.

Un échéancier préliminaire des travaux est déposé.

Un nouveau tableau de bord corporatif permettant de mesurer la capacité de l'organisation à livrer son plan stratégique sera proposé aux termes de ces travaux.

– Plan stratégique 2018-2022 et Plan d'exploitation 2020-2021 – Bilan au 30 septembre 2020

Un bilan de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2022 au 30 septembre 2020 est déposé. Les indicateurs progressent bien, notamment sur les objectifs suivants :

- Objectif 1, indicateur 1.1 : montant des valeurs assurées au Programme d'assurance récolte
- Objectif 4, indicateur 4.1 : mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables
- Objectif 4, indicateur 4.2 : montant des valeurs assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte
- Objectif 8, indicateur 8.1 : taux d'utilisation des services en ligne

Deux indicateurs sont à surveiller :

- Objectif 2, indicateur 2.3 : Aucun nouvel investissement n'a été autorisé par CFAI pour l'année 2020-2021. Cependant, des dossiers d'envergure sont en analyse et représentent des opportunités prometteuses pour atteindre la cible d'ici le 31 mars 2021.
- Objectif 6, indicateur 6.1 : le nombre moyen de jours de formation s'élève à 0,6 jour par employé, alors qu'il était de 1,1 jour au 30 septembre 2019. Ce retard s'explique principalement par la période estivale et par la pandémie qui a causé plusieurs reports et annulations, dont les formations externes.

Bilan du Plan d'exploitation 2020-2021

Le bilan des résultats du Plan d'exploitation 2020-2021 au 30 septembre 2020 est déposé.

Le Plan d'exploitation 2020-2021 de la société a été élaboré dans une optique de continuité des affaires sans connaissance des impacts de la pandémie sur l'économie québécoise et les organismes gouvernementaux.

Le bilan au 30 septembre 2020 indique ce qui suit :

- 7 indicateurs ont déjà atteint leur cible;
- 1 indicateur est atteint en partie, car les demandes liées à la mesure de soutien pour atténuer l'impact de la hausse du coût du propane ont été moindres qu'escomptées;
- 9 indicateurs progressent bien;
- 10 indicateurs sont à surveiller, notamment liés à des retards dans des projets informatiques;
- 1 indicateur n'est pas atteint, car les activités de promotion des nouveaux prix unitaires pour les cultures maraichères n'ont pas eu l'impact escompté considérant notamment l'annonce de l'état d'urgence sanitaire pendant la période d'adhésion;
- 1 indicateur reste à venir; le résultat de la nouvelle option à 4 fauches de la protection Foin et pâturages en ASREC ne pourra être mesuré qu'au 30 septembre 2021.

L'organisation pourrait envisager de rehausser les cibles atteintes pour la dernière année de son plan stratégique.

Le conseil d'administration prend acte du bilan de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018- 2022 et du Plan d'exploitation au 30 septembre 2020.

– **Plan d'action de développement durable 2018-2022 – Bilan au 30 septembre 2020**

Parmi les 23 indicateurs du Plan d'action de développement durable 2018- 2022, 11 résultats ont été atteints avant ou à la date prévue et 12 ne sont pas atteints, mais sont débutés.

Les principales avancées ont été portées à l'attention du comité.

Les indicateurs qui suivent demeurent à surveiller :

- Action 7, indicateur 7.2 : Au 30 septembre 2020, cinq entreprises ont bénéficié de la garantie de prêt levier alors que la cible est de 20 entreprises par année. Le contexte de la pandémie ne serait pas étranger à ce résultat.
- Action 8, indicateur 8.1 : Au 30 septembre 2020, 159 entreprises ont bénéficié du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique, comparativement à 271 entreprises au 30 septembre 2019, alors que la cible annuelle est de 500 entreprises. Cette diminution serait conséquence à la pandémie.
- Action 10, indicateur 10.1 : La cible de 200 entreprises acéricoles ayant bénéficié, par le biais du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) ou du Programme Investissement Croissance (PIC), de la mesure liée à la nouvelle norme de teneur en plomb sera difficile à atteindre d'ici mars 2021. Toutefois, de nouveaux équipements ou infrastructures acquis dans le cadre d'un autre programme et permettant de se conformer à cette norme viennent mitiger les résultats de cet indicateur.

Le conseil d'administration prend acte du Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2018-2022 au 30 septembre 2020.

– **Plan de veille stratégique 2019-2020 - Reddition de comptes**

Une reddition de comptes sur la veille stratégique réalisée par la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu et la Vice-présidence au financement en 2019-2020 est déposée,

– **Varia**

- Projet de modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, information

Le ministre des Finances a annoncé son intention de moderniser la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSÉ) afin, notamment, de renforcer l'implantation des meilleures pratiques de gouvernance dans l'appareil gouvernemental. La démarche vise l'ensemble des sociétés d'État.

Une lettre conjointe du ministre des Finances et du ministre responsable, datée du 3 novembre 2020, fait état des dérogations à la LGSÉ qui sont actuellement prévues dans la loi constitutive de La Financière agricole :

- Le non-respect du ratio de membres indépendants prévu de 2/3 (75 %) plutôt que le ratio actuel de 53 %;
- Le non-respect de disposer d'un comité des ressources humaines distinct du comité de gouvernance.

La secrétaire agira comme répondante pour la société. Un répondant a aussi été désigné au sein du MAPAQ. Le suivi sera assuré à une prochaine séance du comité.

Le comité a identifié des ajustements additionnels à y apporter, notamment :

- Le déplacement, au début du questionnaire, des questions permettant d'établir le profil socio démographique des répondants afin, notamment, de capter les producteurs de la relève et le genre des répondants;
- La migration des questions non liées aux services à la clientèle dans la section des questions ouvertes;
- L'intégration d'une question sur l'accompagnement de la clientèle liée à sa dimension « qualité et bienveillance ».

Dans le but d'augmenter le taux de réponse au sondage, le comité a demandé de bonifier le plan de communication visant à en faire la promotion. Il a de plus proposé d'utiliser les publications agricoles et les notifications à la clientèle de la prestation électronique de services.

Le comité a aussi suggéré la remise, par des conseillers régionaux, de paniers cadeaux de produits québécois aux gagnants du tirage avec prise de photos.

La diffusion du sondage 2021 se fera du 1^{er} au 15 février 2021.

Un contrat de 5 865 \$ a été octroyé à la firme spécialisée Info-Ressource pour le traitement des données, l'analyse des résultats et la production des rapports sommaire et détaillé.

La société planifie de tenir, en 2021, un sondage distinct auprès de non-clients de la société afin de valider, notamment, les éléments suivants :

- Leur connaissance de nos produits en assurances et en financement
- Leur perception quant à ces produits
- Les raisons pour lesquelles ils ne sont pas clients de la société
- Les motifs qui les inciteraient à adhérer à l'un de nos programmes.

En marge du sondage sur la satisfaction de la clientèle, un questionnaire de rétroaction est distribué à la clientèle par les centres de services à la fin du traitement d'un dossier de subvention ou d'un avis de dommages.

– **Résultats d'un sondage réalisé auprès des membres de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ)**

Les représentants de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ) avaient demandé à la société une révision des critères d'admissibilité des programmes Agri. La CAPÉ soulève que les petites entreprises qui mettent en marché un produit agricole associé à la gestion de l'offre ou couvert au Programme ASRA, mais pour lequel elles ne rencontrent pas le minimum pour être assurables, sont pénalisées au niveau de leur participation aux programmes AGRI.

Des discussions avec les représentants de cette organisation ont eu lieu au printemps 2020. La société a par la suite recueilli les besoins des membres de la CAPÉ par le biais d'un sondage dans le but d'établir un portrait sur la commercialisation en circuit court et le recours aux programmes d'assurance et de protection du revenu de la société.

L'analyse des questionnaires a permis de dégager ce qui suit :

- la moitié (50 %) des répondants exploitent une entreprise en opération depuis moins de 5 ans, donc de jeunes producteurs;
- la production biologique est bien présente;
- la commercialisation en circuit court est le mode de commercialisation principal pour 80 % des répondants qui ont recours principalement à la vente à la ferme et à la vente en paniers.

- un peu moins de la moitié des répondants (45 %) ne participent à aucun programme de la société. Le programme le plus populaire est Agri- investissement/Agri-Québec où plus de la moitié des répondants ont un compte (55 %). Seulement quatre répondants indiquent être assurés à l'assurance récolte.
- la plupart des répondants (77 %) ne connaissent pas bien les programmes de la FADQ, affirment qu'ils ne répondent pas à leurs besoins ou qu'ils manquent d'information sur ceux-ci. Les deux tiers des participants aimeraient assister à une séance d'information sur les programmes de la société.

Les administrateurs estiment important d'accompagner la CAPÉ et de faire connaître à leurs membres l'offre de programmes de la société. Il est suggéré de dresser la liste des membres pour pouvoir les contacter individuellement.

Le comité a suggéré d'associer le MAPAQ aux rencontres collectives avec la CAPÉ et au suivi qui sera réalisé afin de les supporter.

– **Plan d'action visant à augmenter l'utilisation du service transactionnel de déclaration de rendement dans la prestation électronique de service par les clients**

En février 2019, un outil de saisie de déclaration des récoltes a été rendu disponible dans le dossier en ligne du client pour les productions Céréales, maïs-grain et protéagineuses (CMP). Devant la faible utilisation du service transactionnel (118 clients soit 3,6% des déclarations 2019), des sondages ont été réalisés auprès du personnel des centres de services (CS) et des assurés en ASREC pour ces productions.

Des commentaires recueillis auprès d'employés et de clients sur ce qui freine la participation de clients et leurs suggestions ont permis d'identifier des pistes de solution à court terme qui permettront d'augmenter l'utilisation, par les clients, de la PES pour saisir leur déclaration de récolte individuelle en attendant les développements informatiques notamment :

- Bonifier le guide de référence de l'outil de saisie des déclarations pour mieux outiller les conseillers, présenter les différences entre la saisie effectuée à l'interne par les conseillers et la saisie dans la PES par le client
- Créer une vidéo de démonstration de l'utilisation du service transactionnel. En faire la promotion auprès de tous les assurés avec hyperlien vers la capsule vidéo
- Faire la promotion de l'application de saisie de la déclaration en ligne lors de la campagne d'adhésion ASREC printemps 2021 et cibler les clients qui n'ont pas encore produit leur déclaration de récolte 2020
- Consulter d'autres organisations publiques et au besoin, un expert externe sur les meilleures pratiques d'affaires

Le comité a demandé de s'assurer de la disponibilité de cette application sur une tablette. L'ajout d'une notification aux conseillers à la suite d'une déclaration en ligne d'un client pour transmettre ses données pourrait aussi être développé.

Il est suggéré de sonder davantage des producteurs sur une base individuelle pour mieux cerner les mesures qui auraient le plus d'impacts positifs.

L'utilisation d'outils qui permettraient de guider les producteurs à distance favoriserait grandement l'utilisation de la PES.

– **Gestion des plaintes – suivi des préoccupations de la clientèle à l'égard des plans de localisation et de parcelles agricoles**

Après avoir observé que la modernisation des plans de localisation et des parcelles agricoles était l'un des principaux sujets de plaintes formulées en 2019-2020, le comité avait sollicité des informations sur le processus de mise à jour des plans de localisation et des parcelles agricoles et sur l'implication du client dans ce processus. Des informations supplémentaires concernant l'application des normes liées aux bandes riveraines avaient aussi été demandées.

Le plan des parcelles agricoles sert entre autres à déterminer le volume assurable et à déterminer les superficies à indemniser, dans le respect de la bande riveraine aux programmes ASREC et ASRA. Les superficies cultivées à l'intérieur d'une bande riveraine de trois mètres sont exclues du volume des superficies assurables.

Le comité a demandé des informations sur les critères permettant de distinguer les cours d'eau (marge d'un mètre) des fossés (marge de trois mètres).

– **Tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle au 31 octobre 2020**

Faits saillants

Le tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle, actualisé au 31 octobre 2020, est déposé.

Tel que présenté dans le rapport de la direction, le comité a observé une belle performance des équipes en régions, notamment au regard des délais de traitement des dossiers en financement et en assurance.

Le comité a obtenu les explications requises sur les résultats présentant des écarts par rapport à la moyenne des délais.



À la demande du comité, des données sur les années antérieures seront intégrées au tableau de bord de la VPC à des fins de comparaison.

À l'initiative du comité le conseil d'administration adresse des félicitations aux équipes régionales pour leur adaptation et le travail réalisé dans le contexte de la pandémie.

Les administrateurs soulignent aussi l'excellent travail du président-directeur général et de son équipe pour l'excellent travail accompli malgré le contexte de grande turbulence.

**ASRA – ÉTAT DE SITUATION DES DOSSIERS 2020
DU SECTEUR PORCIN**

En décembre 2019, les Éleveurs de porcs du Québec avaient déposé une série de demandes pour leur secteur, laquelle a mené à la réalisation de travaux importants par la société.

Les résultats des travaux réalisés sur chacune des demandes sont déposés.

**LISTE DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE
LE 1^{ER} AOÛT ET LE 31 OCTOBRE 2020**

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, la liste des contrats de service conclus entre les 1^{er} août et le 31 octobre 2020 comportant une dépense de 25 000 et plus est déposé .

FICHES DE RISQUES : MISE À JOUR 2020-2021

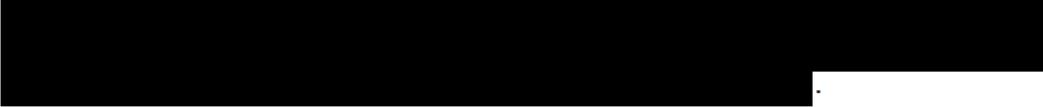
Les fiches documentant les cinq risques organisationnels priorisés pour 2020- 2021 et le risque lié à la fraude sont déposées. Les mesures de contrôles additionnels sont identifiées pour chacun d'eux.

FICHES DE RISQUES : REDDITION DE COMPTES 2019-2020

Les fiches détaillant la reddition de comptes sur les risques organisationnels priorisés en 2019-2020 sont déposées.

FICHE DE RISQUE LIÉ À LA FRAUDE – ANALYSE PAR STRATAGÈMES

Une des deux recommandations



Cette recommandation a été intégrée au risque de fraude dans le cadre du cycle annuel de la gestion des risques organisationnels majeurs.

La fiche documentant le risque lié à la fraude pour 2020-2021 et présentant les mesures de contrôles additionnels est déposée.

**POLITIQUE BIOALIMENTAIRE 2018-2025 – FEUILLE DE ROUTE
DE LA FADQ**

La feuille de route de la société présentant l'état d'avancement des projets interpellant la société dans le cadre du *Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire* et une réflexion sur les principaux enjeux et priorités permettant de contribuer à la relance de l'économie et à l'autonomie alimentaire est déposée.

**PANDÉMIE DE LA COVID-19 – NOTE DE LA CELLULE DE COORDINATION
DE L'APPLICATION DES PROGRAMMES – 7 DÉCEMBRE 2020**

L'état de situation de la cellule de coordination de l'application des programmes dans le contexte de la COVID-19 au 7 décembre 2020 est déposé pour information.

SUIVI DES DOSSIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau des suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

**REMERCIEMENTS À
MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BROUARD**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1644

1^o QUE les membres du conseil d'administration de La Financière agricole adressent leurs vifs et sincères remerciements à monsieur Jean-François Brouard pour l'excellent travail accompli d'abord comme vice-président aux affaires corporatives, et plus particulièrement, depuis 2013, comme vice-président aux

assurances et à la protection du revenu, pour son importante et efficace contribution aux programmes d'assurance et de protection de revenu ainsi qu'à la gestion des mandats découlant des ententes avec le gouvernement du Canada pour la protection du revenu agricole;

2° QU'à l'occasion de sa retraite, les membres du conseil d'administration souhaitent à monsieur Brouard, dont ils saluent la résilience, que cette nouvelle étape de vie soit à la hauteur de ses attentes et lui offre l'opportunité de vivre de nouvelles expériences stimulantes et enrichissantes.

Concours Tournez-vous vers l'excellence ! édition 2020

Les administrateurs procèdent au visionnement des vidéos sur les trois lauréats du concours Tournez-vous vers l'excellence.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est prévue le 12 février 2021.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour la période de huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h15.

(Original signé par Alain Gagnon)

.....
Président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Paule-Anne Morin)

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale